

# Assurance vie

*Source*

*Revenu mensuel  
pour vos proches*

Assurance  
vie temporaire  
à versements  
mensuels  
garantis



## La Capitale

Assurance et  
services financiers





*Source*

## Pour garantir à vos proches un revenu mensuel fixe, non imposable

*Source* est une assurance vie temporaire à versements mensuels qui préserve la qualité de vie des membres de votre famille advenant le décès d'un conjoint. Contrairement à la majorité des protections qui versent un montant forfaitaire au décès de la personne assurée, *Source* verse un montant mensuel non imposable au bénéficiaire.

Cette solution abordable permet donc à la famille de maintenir son niveau de vie actuel comme si vous étiez toujours là pour veiller sur elle.



## Les avantages de **Source**

- Montant non imposable versé chaque mois
- Préserve le niveau de vie actuel de la cellule familiale
- **Empêche la dilapidation des fonds** ou le risque d'épuiser le capital avant terme
- **Élimine la gestion** d'un montant forfaitaire et **les risques** liés à son rendement
- **Facilite le suivi budgétaire familial** et permet la **planification à long terme**.



**Choix de versements mensuels**  
variant de **500 \$ à 10 000 \$**

### **L'AVANTAGE SUCCESSORAL INCLUS<sup>3</sup>**

Cette garantie prévoit le remboursement **d'honoraires et de frais juridiques allant jusqu'à 1 000 \$<sup>4</sup>**, pour la durée du contrat, s'ils sont liés à la liquidation de la succession de l'assuré, à la vérification de son testament ou liés à un régime de protection du majeur pour l'assuré ou à son mandat en cas d'incapacité.

3. Offert dans la province de Québec seulement.

4. Certaines conditions, restrictions et exclusions s'appliquent.

## Une source de revenu pour préserver l'équilibre de la famille

*Source* propose deux types de protection aux personnes âgées de 18 à 75 ans, soit à durée fixe ou à durée décroissante et des termes de 25, 20 ou 15 ans.

### À DURÉE FIXE

Au décès de la personne assurée, le bénéficiaire reçoit chaque mois un revenu garanti pendant la durée du terme choisi, à condition que le contrat d'assurance soit en vigueur.

**Exemple de Simon et Julie :** À l'âge de 40 ans, Simon souscrit une assurance vie *Source* à durée fixe de 20 ans, ce qui signifie qu'il est couvert jusqu'à l'âge de 60 ans, et il désigne Julie comme bénéficiaire. S'il décède à 55 ans, sa conjointe<sup>1</sup> Julie recevra des **versements mensuels pendant les 20 prochaines années.**

### À DURÉE DÉCROISSANTE

Au décès de la personne assurée, le bénéficiaire reçoit chaque mois un revenu garanti jusqu'à l'expiration du terme choisi, à condition que le contrat soit en vigueur.

**Exemple de Simon et Julie :** À 40 ans, Simon souscrit une assurance vie *Source* mais choisit la durée décroissante avec terme de 20 ans, ce qui lui permet d'être protégé jusqu'à l'âge de 60 ans et il désigne Julie comme bénéficiaire. Il décède à 55 ans. Comme il reste 5 ans au contrat de Simon, sa conjointe<sup>1</sup> Julie recevra des **versements mensuels pendant les 5 prochaines années.**

1. Advenant le décès du bénéficiaire désigné et qu'un autre bénéficiaire n'est pas désigné, la succession du preneur (Simon dans notre exemple) recevrait le versement mensuel jusqu'à l'échéance du terme choisi.

## Connaissez-vous bien les besoins mensuels de votre famille ?

**Exemple de budget mensuel:** Simon et Julie, parents de Maxime, 10 ans, et de Sophie, 8 ans

- Revenu familial brut de 70 000 \$
- Une fois l'impôt prélevé, le reste va aux dépenses annuelles qui s'élèvent ici à 48 372 \$ (4 031 \$ × 12 mois)

BUDGET MENSUEL FAMILIAL	Montant
Alimentation (épicerie, restaurant)	700 \$
Vêtements pour toute la famille	320 \$
Logement (électricité, assurances, chauffage, taxes, etc.)	1 055 \$
Entretien, frais domestiques et accessoires d'ameublement et de décoration, services divers (téléphone, câblodistribution/satellite, services Internet, aide domestique, frais de garde, etc.)	491 \$
Transports (véhicule, essence, réparations, permis, assurances, stationnement, etc.)	771 \$
Santé et soins personnels (médicaments, produits pharmaceutiques, soins dentaires et de la vue, etc.)	140 \$
Loisirs, culture et divers (sorties, jeux, matériel informatique, camps pour enfants, voyages, frais scolaires, etc.)	195 \$
Services financiers (épargne, retraite, placements, assurances vie/santé, projets, etc.)	358 \$
<b>TOTAL</b>	<b>4 031 \$</b>

L'exemple de Julie et Simon reflète leur réalité. Toutefois, ces données sont très variables d'une situation familiale à l'autre. Un seul revenu ne suffirait sans doute pas à la famille pour conserver son rythme de vie.

## Avez-vous un portrait clair de votre propre situation financière ?

Afin de bien connaître les besoins mensuels de votre famille, deux règles importantes s'appliquent :

- 1) avoir un **budget familial** ;
- 2) obtenir une **analyse de votre situation financière** par un conseiller en sécurité financière.

Ces mesures sont primordiales pour toujours avoir une vue d'ensemble de vos besoins et vous assurer de pouvoir prendre soin des vôtres chaque mois.

*Une solution  
abordable qui  
permet à la famille  
de maintenir son  
niveau de vie actuel*



## ENCORE PLUS, SANS FRAIS ADDITIONNELS

### Prestation en cas de perte d'autonomie totale

Comment feriez-vous pour régler vos obligations financières si vous étiez incapable d'occuper votre emploi en raison d'une perte d'autonomie totale<sup>2</sup> ?

*Source* inclut automatiquement la prestation en cas de perte d'autonomie totale. Grâce à cette prestation, advenant la perte d'autonomie totale de la personne assurée avant l'âge de 60 ans, l'assureur verse au preneur, de son vivant, un montant égal à 50 % du versement mensuel souscrit, jusqu'à un maximum de 200 000 \$. Ces versements permettent à la personne assurée et à sa famille de bénéficier d'un soutien financier réconfortant.

### *Source* est aussi idéale pour remplacer une pension alimentaire

Pour un conjoint séparé ou divorcé, l'assurance vie temporaire à versements mensuels peut s'avérer une solution de remplacement au paiement mensuel d'une pension alimentaire et permettre ainsi à son ou ses enfants de compter sur un soutien financier pour poursuivre des études ou combler certains besoins.

2. Certaines conditions, restrictions et exclusions s'appliquent.



*Valoriser l'essentiel*

Guidée par les valeurs mutualistes qui l'animent, La Capitale accompagne les personnes pour bâtir, protéger et valoriser ce qu'elles considèrent comme essentiel à leur sécurité financière.

Pour connaître les nombreux avantages et la flexibilité des produits de La Capitale, communiquez avec nous ou visitez notre site Internet.

**[lacapitale.com](http://lacapitale.com)**